

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES
DE LA COMMUNE DE CUERS**

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

MEMBRES ELUS 12
MEMBRES EN
EXERCICE 12
PRESENTS OU
REPRESENTES 10

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. MOUTTET Bernard**.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, Mme LEROY Bénédicte, Mme AMBROGIO Séverine, Mme GAGLIARDI Carine, Mme LUCIANI Valérie, M. CHASSIN Jérôme, Mme DUMONT Christelle, Mme MASSON Isabelle, Mme SUZAN Céline.

ETAIT REPRESENTEE :

A donné pouvoir conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme SINTES Magali

procuration à

M. MOUTTET Bernard.

ETAIENT ABSENTES :

Mme PAPPÀ Elodie, Mme LAURE Sylvie.

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019 AU BUDGET 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES.

N°2020/07/03

REÇU EN PREFECTURE

le 13/08/2020

Application agréée E.legalite.com

NOMEN 99_DE-063-266300415-20200730-CDE_2020_07

M. LE PRESIDENT, RAPPORTEUR, expose à l'assemblée qu'en application de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

L'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

M. LE PRESIDENT, précise que l'état des restes à réaliser 2019 est à néant en dépenses d'investissement et à néant en recettes d'investissement.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

PAR 9 VOIX POUR (M. MOUTTET, Mme LEROY, Mme GAGLIARDI, Mme LUCIANI, Mme SINTES, M. CHASSIN, Mme DUMONT, Mme MASSON, Mme SUZAN) **ET 1 ABSTENTION** (Mme AMBROGIO),

DECIDE la reprise anticipée des résultats 2019 au Budget 2020 de la Caisse Des Ecoles selon l'état ci-joint.

AINSI DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président
de la Caisse des Ecoles,


Bernard MOUTTET



REÇU EN PREFECTURE

le 13/08/2020

Application agréée E-qualite.com

99_DE-033-2683 0415-20200730-CDE_2020_07

C.D.E DE CUERS
PLACE PASTEUR
83390 CUERS

C.D.E DE CUERS – CAISSE DES ECOLES DE CUERS - 2019

Reprise anticipée des résultats 2019

Résultat de fonctionnement N	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses de fonctionnement	23,85 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	318,72 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	342,57 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	90 936,20 €
E. Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	0,00 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	90 936,20 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G= au minimum couverture du besoin de financement F	0,00 €
H =Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	342,57 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

Mme la Trésorière

Régine BAGGIO

Centre des Finances Publiques
de CUERS
51 rue de la compétition
ZAC des Bousquets - CS 70038
83390 CUERS CEDEX

M. le Président

Bernard MOUTTET



REÇU EN PREFECTURE

Le 13/08/2020

Application agréée E-legalite.com

99_BU-083-268300415-20200730-CDE_RAR_201

